

AILLY-SUR-NOYE

Tubesca : lune de miel ou divorce ?

La communauté de communes du Val de Noye (CCVN) s'est réunie en assemblée générale dernièrement. Au centre des débats, il fut question du déménagement de l'usine Tubesca.

Les délégués communautaires, une fois n'est pas coutume, se sont retrouvés sous un bar-nun afin de tenir une assemblée générale. Celle-ci s'est déroulée au plan d'eau de Berny-sur-Noye. Les élus ont abordé le dossier Tubesca sous la houlette de leur président Jean-Claude Leclabart. On sait que cette entreprise envisage de changer de site. Cette situation tracasse au plus haut point Jean-Claude Leclabart et Marie-Hélène Marcel, maire d'Ailly-sur-Noye. Car, en effet, rien n'est acquis sur le fait que Tubesca pourrait rester à Ailly-sur-Noye car la commune de Moreuil lui fait également les yeux doux.

Un nouveau plan de financement

Quoi qu'il en soit, un nouveau plan de financement revu à la baisse a été présenté aux délégués. Un total de 3 855 000 euros sera consacré à l'opération au lieu de 4 020 000 euros initialement prévus. Les financeurs sont : la CCVN pour 1 493 000 euros ; la commune d'Ailly-sur-Noye : 165 000 euros, la Région : 534 600 euros ; le Département : 534 600 euros ; l'État : 307 800 euros ; la réserve parlementaire : 70 000 euros ; Tubesca : 750 000 euros.

Une lettre d'engagement présentant le nouveau plan de financement a été déposée lundi matin chez Tubesca. Cette dernière devant se décider avec à la clef un bail ferme de douze ans., a objecté Alain Surhomme, le maire d'Esclainvillers. Jean-Claude Leclabart lui a répon-



du : « Il faudra peut-être supprimer certaines de nos dépenses ».

Le mot de la fin sur ce sujet est revenu à René Deswarte, le directeur de l'usine Tubesca : « Nous serons rapidement fixés sur la décision prise par les dirigeants, très probablement pour la fin du mois de septembre. »

Quant au sous-préfet de Montdidier présent à la réunion, il s'est voulu rassurant : « Le préfet suit avec attention ce dossier. Il s'agit d'une priorité pour l'arrondissement et le département. En tout cas, les 307 800 euros de l'État vous sont acquis ».

Le sous-préfet Philippe Fournier-Montgieux (à droite) était invité par le président de la CCVN.

Les autres points en bref

- **Implantation d'éoliennes.** Le parc éolien de Thory, Louvrechy, Sourdon et Chirmont et celui de Lawarde-Mauger-L'Hortoy ont été une nouvelle fois évoqués. La fiscalité qui en découlera sera étudiée au cours du prochain débat d'orientation budgétaire., a martelé Jean-Claude Leclabart.

- **Ordures ménagères**
L'assemblée s'est achevée avec le vote

à l'unanimité relatif à la reconduction du contrat avec Basile Martin quant à la collecte des ordures ménagères et des encombrants, l'enfouissement étant confié à la société Sécodé.

- **Complexe sportif et culturel.**
« Le déroulement des travaux est fidèle au planning. Si tout se passe normalement, le complexe devrait être livré dans un an », assure Jean-Claude Leclabart, le président de la CCVN.